

Département du  
Val d'Oise

# **REPUBLIQUE FRANCAISE**

Arrondissement  
**PONTOISE**  
Canton de l'Hautil

## **Mairie de Boisemont**

### **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2015**

L'an deux mil quinze, le dix avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures quarante-cinq en session publique au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Claude Wanner, Maire.

Date de convocation : le 4 avril 2015

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 15

Etaient Présents : Messieurs Wanner, Briandet, Kutos, Leblanc, Michel, Morel, Pernel, Touazi, Mesdames Caignard, Daine, Delaunoy, Savill, Paranthoën.

Absents excusés : Mesdames Guérout (pouvoir à Mr. Wanner) et Hardy (pouvoir à Mr. Kutos)

Secrétaire de séance : Madame Martine DAINE.

---

#### **1 - COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

#### **2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Madame DAINE, adjointe chargée des finances, donne lecture du compte administratif 2014

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le compte administratif 2014 présentant les résultats suivants :

Sections	Dépenses	Recettes	Résultats
FONCTIONNEMENT	603 169,89	779 350,69	176 180,80
INVESTISSEMENT	552 219,46	327 959,17	-224 260,29

#### **3 - AFFECTATION DU RESULTAT**

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice :

Constatant que le compte administratif présente  
Un excédent d'exploitation de 779 363,11 €

Propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :  
Pour mémoire  
Excédent antérieur reporté 603 182,31 €

Résultat de l'exercice	176 180,80 €
Excédent au 31/12/2014	779 363,11 €
Affectation obligatoire au compte 1068	
A l'apurement du déficit	- 360 452,16 €
Affectation en report à nouveau	418 910,95 €

#### **4 - COMPTE DE GESTION 2014**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte de gestion 2014 émis par le receveur municipal conforme aux écritures du compte administratif.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion 2014.

#### **5 - VOTE DU TAUX D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2015**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le taux de la TEOM qui était de 8,30% pour 2014.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Fixe le taux de la TEOM 2015 à 8,30%.

#### **6 – VOTE DES TAXES COMMUNALES**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes communales 2015 et rappelle ceux-ci :

Taxe d'habitation	10,13
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	10,14
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	36,13

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte les taux des taxes communales pour l'année 2015 énoncés ci-dessus.

#### **7 - BUDGET PRIMITIF 2015**

Madame DAINE présente le projet de budget primitif 2015.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2015 présenté par Madame DAINE comme suit :

Sections	Crédits votés	Dont Restes à Réaliser
<b>Investissement</b>		
Dépenses	824 296,58	336 683,12
Recettes	824 296,58	294 925,01
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	1 078 630,00	
Recettes	1 078 630,00	

## **8 - CONTRAT DE PRESTATION MUSIQUE DU SDIS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour la commémoration de la victoire du 8 mai 1945, il a été demandé la participation d'une formation musicale du SDIS.

Considérant qu'il y a lieu d'établir un contrat de prestation,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

Décide d'autoriser le Maire à signer le contrat de prestation pour la participation de la musique du SDIS à la commémoration de la victoire du 8 mai 1945.

Précise que le coût de la prestation, 200 €, sera imputé au budget communal.

## **9 - QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe l'attente de devis pour préciser l'opération affectée à la réserve parlementaire. Trois projets sont à l'étude :

Rénovation : - Chauffage église  
- Secrétariat de la Mairie  
- Cuisine de l'école

Monsieur Jean-François Pernel demande si le Tribunal Administratif a rendu sa décision concernant les deux affaires en cours concernant Mr et Mme Lainée.

Madame Florence Caignard informe que le Tribunal a statué sur les deux affaires, soit :

- Sur le plan d'alignement rue de la mairie,
- L'arrêté d'alignement au droit de leur propriété,

Les requêtes de Mr et Mme Lainée sont rejetées et ils sont condamnés à verser à la commune la somme de 2.500 euros.

Monsieur le Maire informe :

- Le promoteur CFH du projet des 28 maisons vient de changer de géomètre, et que la Commune est dans l'attente du dépôt d'un nouveau permis de construire.
- Le permis de construire du Centre équestre est en cours d'instruction.

Madame Florence Caignard informe :

- Du lancement de la modification simplifiée du PLU, pour être en conformité avec la loi ALUR.
- La prochaine réunion AVAP se fera en présence de Monsieur Bellon, Architecte des Bâtiments de France.

Fin de séance à 23 heures.

Le Maire,

JC WANNER